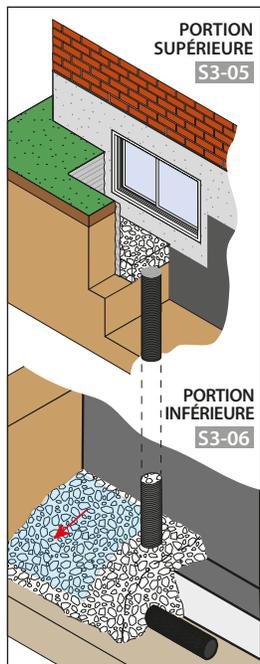
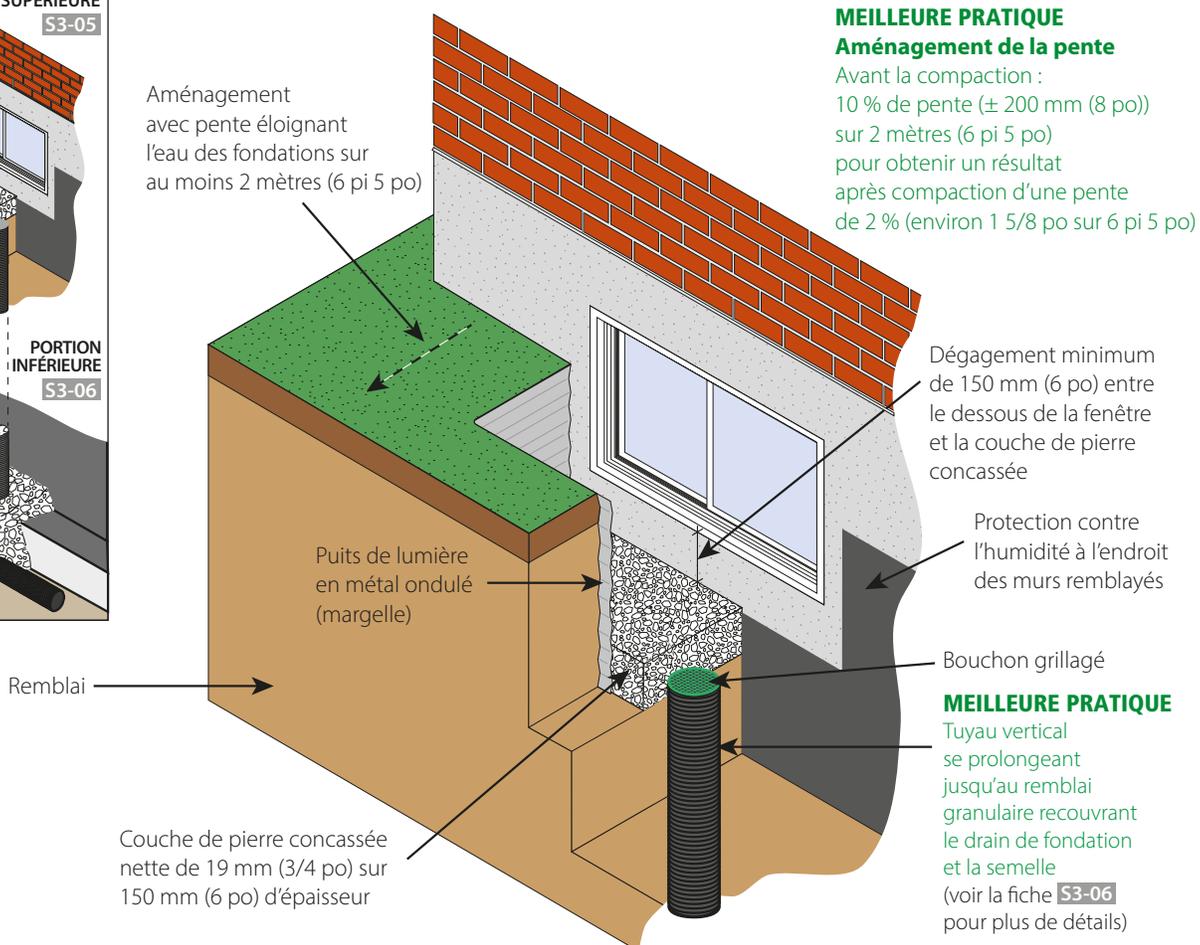


DRAINAGE D'UN PUIS DE LUMIÈRE POUR FENÊTRES DE SOUS-SOL (MARGELLE)

À consulter
avec les fiches
S3-06 S8-03 et
S8-04



Portion supérieure



MEILLEURE PRATIQUE Aménagement de la pente

Avant la compaction :
10 % de pente (± 200 mm (8 po))
sur 2 mètres (6 pi 5 po)
pour obtenir un résultat
après compaction d'une pente
de 2 % (environ 1 5/8 po sur 6 pi 5 po)

Dégagement minimum
de 150 mm (6 po) entre
le dessous de la fenêtre
et la couche de pierre
concassée

Protection contre
l'humidité à l'endroit
des murs remblayés

Bouchon grillagé

MEILLEURE PRATIQUE

Tuyau vertical
se prolongeant
jusqu'au remblai
granulaire recouvrant
le drain de fondation
et la semelle
(voir la fiche S3-06
pour plus de détails)

Note : S'il s'agit d'une fenêtre de chambre au sous-sol, le puits de lumière doit permettre le dégagement minimum requis pour l'évacuation selon le type de fenêtre et son sens d'ouverture. Aussi, dans ce cas, la fenêtre devra satisfaire aux exigences minimales de dimensions et de surfaces d'ouverture. Voir les fiches S8-03 et S8-04 à ce sujet.

Référence au Code de construction du Québec – Chapitre 1 (2015) - Paragraphe 9.14.6.3. 1)

Si le drainage d'un puits de lumière d'une fenêtre est effectué vers la semelle de fondation d'un bâtiment, le drain doit être dirigé vers le système de drainage de fondation. **Non raccordé.** Voir fiche S3-06

Le tuyau vertical peut être flexible ou rigide, perforé ou non.

Le diamètre minimal recommandé est de 100 mm (4 po).

MEILLEURE PRATIQUE

Remplir le tuyau vertical de pierre concassée nette de 19 mm (3/4 po).

Si le tuyau n'est pas rempli de pierre concassée nette, il est important de mettre un bouchon grillagé adapté au diamètre du tuyau ou de mettre une toile ou un autre matériau perméable afin d'empêcher qu'il ne se remplisse de feuilles ou autres résidus qui pourraient affecter son rendement.